CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 2 G Vœu relatif à la modification des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Considérant que la Loi de refondation pour l'École de 2013 a posé le sujet de la mixité sociale dans les collèges comme un point important d'amélioration du système éducatif et de la réussite des élèves ;

Considérant que les dernières études indiquent que l'académie de Paris présente de fortes inégalités sociales selon les établissements et entre les établissements situés dans les mêmes arrondissements ;

Considérant le rôle des établissements privés dans les phénomènes de ségrégation scolaire et sociale ;

Considérant le souhait de la Ville de Paris, comme le rappelle l'exposé des motifs de la délibération 2017 DASCO 1 G, d'actionner l'ensemble des leviers à sa disposition pour améliorer la mixité dans les établissements scolaires parisiens ;

Considérant la proposition de l'Académie de Paris, en concertation avec la Ville de Paris, de proposer la mise en œuvre de secteurs multi-collèges à la rentrée de septembre 2017 pour les collèges Antoine Coysevox et Hector Berlioz (18e), Gérard Philippe et Marie Curie (18e), Henri Bergson et Édouard Pailleron (19e);

Considérant la proposition de la Ville de Paris, en concertation avec l'Académie, de modifier significativement les périmètres de recrutement des collèges du 17e arrondissement pour permettre la montée en charge du collège de la Rose Blanche et le désenclavement des établissements situés à la périphérie de l'arrondissement;

Considérant que le renforcement de la mixité sociale des établissements scolaires parisiens est une priorité, qui doit permettre de faire coïncider la sociologie des écoles, collèges et lycées avec celle des quartiers dans lesquels ils se trouvent ;

Considérant que les collèges aujourd'hui concernés par ces différentes propositions dans le 17e, le 18e et le 19e arrondissement ont rencontré des difficultés ces dernières années et qu'il est nécessaire de renforcer leur attractivité ;

Considérant la nécessité d'accompagner cette nouvelle sectorisation et la mise en œuvre des secteurs multi-collèges de moyens financiers et humains supplémentaires ;

Considérant que la concertation en amont, à toutes les étapes du projet et avec toutes les parties prenantes, est un élément fondamental à la réussite des projets de nouvelle sectorisation et de secteurs multi-collèges ;

Considérant que la mixité des effectifs scolaires doit s'effectuer dès les classes maternelles ;

Considérant l'avis favorable rendu par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale sur le projet de délibération 2017 DASCO 1 G le 26 janvier dernier ;

Sur proposition de Mme Alexandra Cordebard, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu:

Que l'académie de Paris s'engage à organiser des réunions des comités de suivi des trois secteurs multi-collèges concernés jusqu'à et après la rentrée de septembre 2017.

Que l'académie de Paris confirme ses engagements pluriannuels pour le renforcement des moyens humains pédagogiques des six établissements concernés par les secteurs multi-collèges et confirme la possibilité d'enrichir leur offre pédagogique (classe à horaires aménagés musique, danse ou théâtre, élargissement de l'offre de formation, notamment en langues vivantes).

Que l'académie de Paris confirme son engagement à ouvrir une Classe à Horaires Aménagés Sport au collège Boris Vian dans le 17e arrondissement.

Que la Ville renforce les moyens humains pour mieux articuler les dispositifs municipaux de prévention aux abords des collèges.

Que la Ville renforce son action pour améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants dans les bâtiments des établissements concernés.

Que l'académie élargisse le périmètre de réflexion visant l'intégration, dès la rentrée 2018, de nouveaux collèges afin d'accroître la mixité dans les établissements scolaires parisiens, en incluant les établissements privés.

Que l'académie et la Ville de Paris informent de manière transparente et exhaustive (documents, réunion publique) les parents sur les données objectives de chacun des secteurs et les moyens qui seront mis en œuvre.